Juillet 2025

Égliseneuve d'Entraigues

Bulletin municipal n°34

Egliseneuve d'Entraigues

Communauté de communes du Sancy

Informations pratiques

URGENCES
Pompiers : 18 ou 112 (pour l'Europe)
Samu : 15
Gendarmerie : 17
Centre anti-poisons : 04 73 26 09 09
EDF : dépannage sécurité : 0910 333 063
Enfance maltraitée : 119
SOS Amitié : 04 73 37 37 37
Vol carte bleue : 04 54 42 12 12

MAIRIE
Tél. : 04 73 71 90 13
Bureau ouvert au public
Lundi : 9h-12 h - 14h-16 h
Mardi : 9h-12h
Mercredi : 9h-12h - 14h-16 h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12 h - 14h-16 h

Permanences des élus :
Lundi, mardi et vendredi 10h - 11h30 : Eliane Goy
Mercredi : 11h - 12 h Lucien Andraud
Jeudi : Didier Cardenoux
Samedi : 11h - 12h M. Le Maire ou ses adjoints
sur rendez-vous

ÉCOLE : 04 73 71 95 77
Cantine scolaire : 04 73 71 35 43

ADMR ABRI Cézallier-Sancy : 04 73 81 26 61

Député : Nicolas Bonnet
nicolas.bonnet@assemblée-nationale.fr

Sous-Préfète :
Hélène Hargitai : 04 73 89 07 76

Conseillers Départementaux :
Lionel GAY : 06 50 51 55 77

Communauté de Communes du Sancy
6 avenue du Général Leclerc
63240 Le Mont-Dore -
Tél. : 04 73 65 24 48

Cabinet Vétérinaire :
VET'AU SANCY : 04 73 71 94 67
3 impasse des Cantonniers

SERVICES DE PROXIMITÉ :

Cabinet médical des Hauts Plateaux d'Égliseneuve
3 route d St Genés
04 73 79 50 68
Fanny TESTARD lundi de 9h à 18h
Marina TOURNADRE un mercredi sur deux de 8h à 12h
Thibaut FABRY jeudi de 9h à 12h
ou sur rendez-vous

Sophie ROBINNE (homéopathe) : 07 64 08 88 63

Cabinet d'ostéopathie (Besse) **:** 04 73 89 68 78
Clément Chaput
Pascal Ferrand
Marion Planeix
Pierre Saint Denis

Kinésithérapeutes :
Cécile Jaffré : 06 71 43 65 73 (Egliseneuve)
Clotilde Bahin : 04 73 84 17 84 (Besse)
Camille Capdupuy : 04 73 84 17 84 (Besse)
Mathieu Castellarin : 04 73 79 51 45 (Besse)

Dentistes (Besse) :
Didier Cardenoux : 04 73 79 50 67
Sophie Brionnet : 04 73 79 58 09
Louise Brionnet : 04 73 79 58 09
Fanny Jarsaillon : 04 73 79 58 09

Pharmacie : Claire Beghein : 04 73 71 91 37
7 route de Condat

Infirmiers :
Hélène Phelut : 06 32 14 02 49 (Égliseneuve)

SSIAD Besse : 04 73 79 52 82
SSIAD Condat : 04 71 78 40 00

LA POSTE
Centre Bourg
63850 EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES
Ouverture :
de mardi à samedi de 9h à 12h
heure de levée du courrier/chrono/colis
mardi, jeudi, vendredi : 10h30 - mercredi : 11h30 - samedi 10h45

Déchetterie de Besse RD 978 Chiloza : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H
Mardi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H. Fermé le jeudi. 04 73 79 53 16
Ramassage des objets encombrants : le 1er mardi de chaque mois sur inscription en mairie
Ligne régulière des Autocars André LR 108 (04 71 78 00 49) : lundi, mercredi, vendredi
Départ Égliseneuve d'Entraigues 10:00 Arrivée Clermont-Fd : Gare SNCF 11:20—Gare Routière 11:30
Départ Clermont-Fd Gare Routière 16:45, Gare SNCF 17:00—Arrivée Égliseneuve 18:14
(Lundi et mercredi). Plus de renseignements : laregionvoustransporte.fr
Gare Routière 18:15—Gare SNCF 18:30, Arrivée Égliseneuve 19:45 (Vendredi)

Le mot du Maire

Chères Égliseneuvoises, chers Égliseneuvois,

C'est avec plaisir que nous vous adressons ce nouveau numéro de notre bulletin municipal.

Il nous donne l'occasion de vous informer de la vie notre village.

Cette saison estivale sera animée par de nombreuses manifestations qui permettront de belles rencontres : la fête patronale, le concours régional de chevaux comtois, les différents concerts, les expositions et les évènements organisés par les associations.

Je tiens à remercier chaleureusement les élus, les associations et les bénévoles qui s'impliquent tout au long de l'année et crée une dynamique de convivialité.

Merci également aux commerçants, qui par leur implication tissent la vie économique du bourg, et aux exposants de notre marché hebdomadaire qui acquiert une belle notoriété dans tout le territoire.

Merci à tous pour votre participation à la vie de notre commune ; votre présence et vos idées sont essentielles, grâce à cela notre village continue d'évoluer dans le respect de son identité rurale.

Bel été à tous.

Didier CARDENOUX

La vie communale

L'intégralité des procès-verbaux de CM est consultable sur le site internet de la commune ou en mairie

Extraits du procès-verbal du Conseil Municipal – 3 avril 2025

Objet : Vote du compte administratif - lotissement d'Egliseneuve d'Entraigues (DEL_2025_17)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Pierre MOINS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Didier CARDENOUX, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	14 627.68		6 950.11		21 577.79	
Opérations exercice		14 627.68	14 627.68	21 577.79	14 627.68	36 205.47
Total	14 627.68	14 627.68	21 577.79	21 577.79	36 205.47	36 205.47

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement – lotissement d'Egliseneuve d'Entraigues (DEL_2025_18)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Didier CARDENOUX
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : DEFICIT-EXCEDENT/NÉANT

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-6 950.11
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	**6 950.11**
Résultat cumulé au 31/12/2024	
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B. DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet : Vote du compte de gestion – lotissement d'Egliseneuve d'Entraigues (DEL_2025_19)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Didier CARDENOUX

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet : Vote du compte administratif – Egliseneuve d'Entraigues (DEL_2025_20)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Pierre MOINS,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Didier CARDENOUX après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		42 328.35		76 928.43		119 256.78
Opérations exercice	406 019.77	283 895.23	548 349.95	624 236.64	954 369.72	908 131.87
Total	406 019.77	326 223.58	548 349.95	701 165.07	954 369.72	1 027 388.65
Résultat de clôture	79 796.19			152 815.12		73 018.93
Restes à réaliser	233 328.00	292 135.00			233 328.00	292 135.00
Total cumulé	313 124.19	292 135.00		152 815.12	233 328.00	365 153.93
Résultat définitif	20 989.19			152 815.12		131 825.93

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement – Egliseneuve d'Entraigues (DEL_2025_21)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Didier CARDENOUX
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 152 815.12

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	76 928.43
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	66 099.00
RESULTAR DE L'EXERCICE EXCEDENT	**75 886.69**
Résultat cumulé au 31/12/2024	**152 815.12**
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	**152 815.12**
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	20 989.19
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	131 825.93
B. DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet : Vote du compte de gestion - Egliseneuve d'Entraigues (DEL_2025_22)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Didier CARDENOUX

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet : Vote du compte administratif – eau d'Egliseneuve d'Entraigues (DEL_2025_23)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Pierre MOINS.

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Didier CARDENOUX après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		40 057.73		22 826.56		62 884.29
Opérations exercice	21 537.97	90 887.85	97 091.47	92 001.20	118 629.44	182 889.05
Total	21 537.97	130 945.58	97 091.47	114 827.76	118 629.44	245 773.34
Résultat de clôture		109 407.61		17 736.29		127 143.90
Restes à réaliser	70 000.00				70 000.00	
Total cumulé	70 000.00	109 407.61		17 736.29	70 000.00	127 143.90
Résultat définitif		39 407.61		17 736.29		57 143.90

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - eau d'Egliseneuve d'Entraigues (DEL_2025_24)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Didier CARDENOUX
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **Excédent de 17 736.29**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	22 826.56
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	**-5 090.27**
Résultat cumulé au 31/12/2024	**17 736.29**
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	**17 736.29**
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	17 736.29
B.DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet : Vote du compte de gestion - eau d'Egliseneuve d'Entraigues (DEL_2025_25)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Didier CARDENOUX
Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :
1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet : Vote du compte administratif – assainissement d'Egliseneuve d'Entraigues (DEL_2025_26)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Didier CARDENOUX
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Didier CARDENOUX après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	12 849.21			5 707.10	12 849.21	5 707.10
Opérations exercice	29 709.79	27 703.02	27 538.24	38 471.44	57 248.03	66 174.46
Total	42 559.00	27 703.02	27 538.24	44 178.54	70 097.24	71 881.56
Résultat de clôture	14 855.98			16 640.30		1 784.32
Restes à réaliser	12 429.00	15 567.00			12 429.00	15 567.00
Total cumulé	27 284.98	15 567.00		16 640.30	12 429.00	17 351.32
Résultat définitif	11 717.98			16 640.30		4 922.32

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - assainissement d'Egliseneuve d'Entraigues (DEL_2025_27)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Didier CARDENOUX
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **Excédent de 16 640.30**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	5 707.10
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	12 080.00
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	**10 933.20**
Résultat cumulé au 31/12/2024	**16 640.30**
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	**16 640.30**
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	11 717.98
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	4 922.32
B. DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet : Vote du compte de gestion - assainissement d'Egliseneuve d'Entraigues (DEL_2025_28)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Didier CARDENOUX

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet : Participation au concours Saint Nectaire à La Tour d'Auvergne (DEL_2025_29)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le concours AOP Saint-Nectaire se tiendra les 26 et 27 juillet prochains à La Tour d'Auvergne et que la commune d'Egliseneuve d'Entraigues a été sollicitée pour participer à cette manifestation (cloche, don, pub…) par le biais d'un partenariat.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- ***DÉCIDE*** *de retenir le partenariat financier « ARGENT » à hauteur de 150 € pour un encart dans la plaquette de présentation.*

Objet : Participation au concours de la race Salers à Picherande (DEL_2025_30)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le concours départemental de la race Salers se tiendra samedi 30 août prochain à Picherande et que la commune d'Egliseneuve d'Entraigues a été sollicitée pour participer à cette manifestation (cloche, don, pub…).

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- ***DÉCIDE*** *de participer à hauteur de 300 € pour le partenariat « SALERS VERMEILLE »*

Objet : Participation au concours de la race Salers à Issoire. (DEL_2025_31)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'ISSOIRE accueillera pour la première fois le concours national Salers du 26 au 28 septembre 2025.

Le groupe Salers Evolution propose de soutenir l'initiative en offrant aux éleveurs exposants une cloche personnalisée au nom de la commune.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- ***ACCEPTE*** *d'offrir une cloche d'une valeur de 200€.*

Objet : Etat des RAR Budget Commune (DEL_2025_32)

Après avoir pris connaissance de l'état des « Restes à Réaliser 2024 », le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce dernier tel qu'il est annexé à la présente ;
- **DIT** que les crédits figurent au compte administratif 2024 et seront inscrits au budget primitif 2025.

Objet : Etat des RAR Budget Eau (DEL_2025_33)
Après avoir pris connaissance de l'état des « Restes à Réaliser 2024 », le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce dernier tel qu'il est annexé à la présente ;
- **DIT** que les crédits figurent au compte administratif 2024 et seront inscrits au budget primitif 2025.

Objet : Etat des RAR Budget Assainissement (DEL_2025_34)
Après avoir pris connaissance de l'état des « Restes à Réaliser 2024 », le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce dernier tel qu'il est annexé à la présente ;
- **DIT** que les crédits figurent au compte administratif 2024 et seront inscrits au budget primitif 2025.

Extraits du procès-verbal du Conseil Municipal – 12 avril 2025

Objet : VOTE DU BP 2025 COMMUNE (DEL_2025_35)
Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de la commune 2025 et l'invite à se prononcer.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif de la commune 2025 qui s'équilibre comme suit :

✓ dépenses et recettes de fonctionnement : 713 906.71 €
✓ dépenses et recettes d'investissement : 421 882.19 €

Objet : VOTE DU BP 2025 EAU (DEL_2025_36)
Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de l'eau 2025 et l'invite à se prononcer.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif de l'eau 2025 qui s'équilibre comme suit :

✓ dépenses et recettes d'exploitation : 112 709.78 €
✓ dépenses et recettes d'investissement 158 260.63 €

Objet : VOTE DU BP 2025 ASSAINISSEMENT (DEL_2025_37)
Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de l'assainissement 2025 et l'invite à se prononcer.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif de l'assainissement 2025 qui s'équilibre comme suit :

✓ dépenses et recettes d'exploitation : 46 265.40 €
✓ dépenses et recettes d'investissement 79 000,49 €

Objet : VOTE DES TAUX DES TAXES 2025 (DEL_2025_38)
Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le maintien ou l'augmentation des taux des taxes et suggère leur maintien pour 2025.
Le Conseil municipal, après délibération, par 05 voix pour et 04 abstentions, décide de voter comme suit les taux pour 2025 :

TAXES	**TAUX (%)**	**PRODUIT (€)**
Foncière (bâti)	40.24	205 667
Foncière (non bâti)	28.44	68 910

Objet : SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS (DEL_2025_39)
Le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2025.
Le Conseil municipal, ayant ouï et après délibération,
DÉCIDE à l'unanimité d'octroyer les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	**Montant alloué en 2025**
OCCE	**800**
LES AMIS D'EGLISENEUVE	**300**
STE DE CHASSE LA MONTAGNARDE	**300**
LA FARANDOLE DU TEMPS (Hôpital de Condat)	**160**
Comité des Fêtes	**1 000 (sous réserve)***
Association pour le don du Sang	**90**
Club de l'Amitié	**450**
ACIER	**80**
Collège de Besse	**200**
Les Petites Canailles	**300**
Godiv'Art	**100**
Fleurissement Egliseneuve	**500**
Sapeurs-Pompiers Picherande	**500**
Fondation du Patrimoine	**100**

*** remboursement de la facture du barnum par le comité**

DIT que des subventions ponctuelles pourront être votées ultérieurement lors de manifestations supplémentaires organisées par les associations susvisées.

Objet : SUBVENTION 2025 DU BUDGET EAU AU BUDGET COMMUNAL (DEL_2025_40)
Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que la somme de 20 000 € sera versée par le budget de l'eau au budget communal pour participation à la rémunération du personnel qui assure l'entretien du réseau d'eau.
- **DÉCIDE** que la somme de 10 822 € sera versée par le budget de l'eau au budget communal pour participation aux frais de fonctionnement (frais de carburant, frais d'entretien, usure et assurance des véhicules,) dans le cadre de l'entretien du réseau d'eau.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont votés et inscrits au budget primitif 2025 de l'eau : comptes 6215 et 62871.

Objet : SUBVENTION 2025 DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT (DEL_2025_41)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de voter une subvention d'équilibre au budget ASSAINISSEMENT pour un montant de 9 546.49 €.

Objet : RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU FOYER RURAL À COMPTER DU 1ER JUILLET 2025. (DEL_2025_42)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les tarifs de location de la salle du foyer rural n'ont pas été révisés depuis 2012. Il propose de les réviser et d'appliquer cette nouvelle tarification à compter du 1er juillet 2025.

Le Conseil, ayant ouï et après délibération, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit :

La salle est mise à disposition pour un maximum de 120 personnes.

Les tarifs ci-après s'entendent avec chauffage durant la période du **1er septembre au 30 mai.**

Un chèque de caution d'un montant de 500 € est exigé lors de la réservation de la salle.

ASSOCIATIONS COMMUNALES : gratuit.

RÉSIDENTS ÉGLISENEUVOIS :

Forfait week-end du vendredi au dimanche.

Journée : 100 € (150 € avec chauffage)

Week-end du vendredi au dimanche : 250 € (350 € avec chauffage)

(+ 50 € par journée supplémentaire)

USAGERS EXTÈRIEURS :

Forfait week-end du vendredi au dimanche.

Journée : 150 € (200 € avec chauffage)

Week-end du vendredi au dimanche : 350 € (450 € avec chauffage)

(+ 50 € par journée supplémentaire)

OPÉRATION COMMERCIALE

Journée : 150 €

Week-end : 350 € (450 € avec chauffage)

Période de chauffage du 1er septembre au 30 mai

+ 50 € la journée

+ 100 € le week-end

L'état des lieux d'entrée doit être réalisé au moment de la remise des clés à l'usager.

L'état des lieux de sortie doit être réalisé au moment de la remise des clés à l'agent délégué par la mairie.

Objet : ASTREINTES HIVERNALES 2024-2025 À Anthony MAZEYRAT (DEL_2025_43)

Monsieur le Maire fait état des astreintes assurées durant la période hivernale 2024-2025 par Monsieur Anthony MAZEYRAT pour assurer le déneigement des voies communales.

Le Conseil municipal, ayant ouï et après délibération, à l'unanimité :

Vu le décret 2015-415 du 14-04-2015 et les arrêtés ministériels du 14-04-2015 ;

- **DÉCIDE** de payer la somme de :

  581.00 € pour les cinq astreintes assurées par Anthony MAZEYRAT
  (116.20 € x 5 = 581.00 €).

- **DIT** que ces dernières feront partie intégrante de la prochaine rémunération.

Objet : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A ANNE ELODIE VAQUIER (DEL_2025_44)

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance de Madame Anne-Elodie VAQUIER, nouvelle propriétaire du « tabac-presse » de la commune qui, dans le cadre de l'aide régionale au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat, sollicite une subvention.

Il rappelle à l'Assemblée que le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Massif du Sancy a délibéré en faveur du renouvellement du dispositif d'Aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat avec point de vente pour la période 2023-2028.

Pour mémoire, l'attribution de cette aide par la Région Rhône Alpes Auvergne et la Communauté de Communes du Massif du Sancy est conditionnée à l'attribution par la commune sur laquelle est implantée l'entreprise d'une subvention du même montant et le Conseil a donné son accord par délibération en date du 23-11-2023.
Après délibération, il est décidé à l'unanimité d'octroyer la somme de 2 500 € à Madame Anne-Elodie VAQUIER.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Fondation du Patrimoine. Les élus autorisent Monsieur le Maire à souscrire une d'adhésion dont la cotisation est de 100€.
- La borne de paiement de l'aire de camping-car est toujours hors service : l'entreprise qui devait réparer l'écran n'a pas trouvé de solution pour le remettre en état. Après réflexion, les élus souhaitent obtenir des avis sur le prestataire des collectivités alentours.
- Feu d'artifice du 13/07/2025 : sachant que le montant du devis s'élève à 3000€ TTC, les élus décident de réfléchir à une autre animation en concertation avec le comité des fêtes.

****

Nous vous rappelons que notre site internet est consultable à l'adresse suivante :
https://egliseneuvedentraigues.fr
Vous y trouverez toutes les informations concernant la commune et d'autres informations utiles.

****

Quatre-vingt ans après, la victoire du 8 mai 1945 a été commémorée en présence des sapeurs-pompiers de Picherande.

Un vin d'honneur offert par la municipalité a été servi à l'issue de la cérémonie.

RAPPEL SUR LE DÉPÔT DES DÉCHETS ET EMBALLAGES DANS LE BOURG ET DANS LES VILLAGES

Afin de garder un site propre ne mettez pas les déchets ménagers, emballages et verres à même le sol à côté des colonnes de tri,
en particulier face à la boulangerie et au foyer rural.
Ils ne seront pas ramassés et peuvent attirer de nombreux nuisibles.

Lorsque qu'une colonne est pleine d'autres colonnes sont à la disposition des usagers (voir tableau ci-dessous)

Les cartons doivent être pliés avant dépôt dans la colonne « emballages ».
Les emballages plus volumineux doivent être emmenés directement en déchetterie.

Les dépôts sauvages sont interdits.

Merci pour votre civisme.

Déploiement des colonnes de tri dans le bourg

Emballages	Ordures ménagères	Verres
Route de Picherande (à l'entrée du lotissement Elie Clédel)	Route de Picherande (à l'entrée du lotissement Elie Clédel)	Place du cimetière
Face à la boulangerie	Face au foyer rural	Foirail (face au haut de l'Arche)
Ancienne bascule (Chemin de la Longeix)	Ancienne bascule (Chemin de la Longeix)	
Place du cimetière	Place du cimetière	
Route d'Espinchal (sous l'église)	Route d'Espinchal (sous l'église)	
	Foirail (face au haut de l'Arche)	

Vie associative

« Bouchon & Buron » et le « club de l'Amitié »

Chacune de ces associations a organisé son concours de belote.
De nombreux lots ont été distribués dans une ambiance « bon enfant ».
Buvette et pâtisseries étaient de rigueur ainsi que la tripe et la traditionnelle soupe à l'oignon pour symboliser la convivialité et clore la soirée.

Assemblée générale ACIER

C'est à Égliseneuve de Vergt le 22 mars dernier que s'est réunie l'assemblée générale de l'association toujours dans le même plaisir de se retrouver entre Égliseneuvois. Elle a été suivie d'un copieux déjeuner puis de la visite de la cathédrale Saint-Front à Périgueux.
La prochaine assemblée se déroulera à Égliseneuve d'Entraigues le 12 septembre 2026.

Une fête de la musique appréciée !

Le spectacle a débuté autour de 19 h pour permettre à l'assistance de profiter de cette soirée de solstice et vivre en musique, l'arrivée de l'été avec les Z'ODETTES en dansant presque jusqu'au bout de la nuit !

Programme associatif des festivités durant la période estivale…

Comité des Fêtes

Fête patronale du 11 au 14 juillet

Vendredi 11,	***repas animé en soirée***
Samedi 12,	***concours de pétanque AM et bal en soirée***
Dimanche 13,	***cérémonie du 14 juillet, vide grenier, chars fleuris, folklore auvergnat, concert en début de soirée, feu d'artifice***
Lundi 14,	***jeux pour enfants***

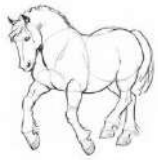

Samedi 26 juillet au foirail aura lieu le 21ème concours interrégional spécial comtois organisé par l'association cheval comtois Massif Central et le comité des fêtes.

Les Amis d'Égliseneuve

La journée du livre se déroulera mercredi 16 juillet salle du foyer rural de 8h à 17h.

Pour cette nouvelle édition 2025 trente-quatre auteurs seront présents.

La mémoire des marchands de toile

Samedi 2 août l'association « La mémoire des marchands de toile » présentera la « Saga des Marchands de toile », salle du foyer rural de 14h30 à 17h30. Entrée libre.

Plusieurs intervenants seront présents pour cet évènement.

Le club de l'Amitié

Samedi 2 août porte ouverte du club de l'Amitié salle des associations. Vente de pompes et tombola.

Du 4 au 15 août des peintres amateurs régionaux exposeront salle du foyer rural (peintures, émaux, dessins, poterie…)

Fleurissement d'Égliseneuve

Les bénévoles de l'association ont toujours à cœur de continuer à fleurir notre village pour l'embellir.

… autres festivités …

***Mardi 22 juillet à 20h30* salle du foyer rural**
nous accueillerons le concert du « Sancy Tour » en partenariat avec la Coopérative de Mai.

***Dimanche 3 août à 18h30* cour de l'école.**
Dans le cadre de la programmation culturelle 2025 portée par la Communauté de Communes du Massif du Sancy un concert de musique classique (orchestre complet 25 musiciens) est prévu à Egliseneuve à l'occasion du D440 festival.

Les 8 et 15 août prochains à 10H30
se déroulera

« La Grande Virée au Petit Village »

une véritable aventure théâtrale et interactive qui nous emmènera à la découverte d'Égliseneuve.

Réservation office de tourisme du Sancy
et www.sancy.com
adulte : 7€
enfant de 7 à 15 ans : 5€

…et après !

***Samedi 18 octobre* :**	**concours de belote du club de l'Amitié – salle du foyer rural à 20h30 (date à confirmer)**
***Samedi 8 novembre* :**	**téléthon – sortie nocturne**
***Samedi 8 novembre* :**	**foire d'automne**
***Samedi 6 décembre* :**	**marché de Noël du comité des Fêtes**
***Dimanche 14 décembre* :**	**repas de Noël du club de l'Amitié**
***Mercredi 17 décembre* :**	**marché de Noël des « Petites Canailles »**

Vie scolaire et périscolaire

Le mardi 11 mars, les élèves ont eu la chance d'assister, à Lomprat, à un spectacle musical interactif, organisé dans le cadre du festival Sancy Snow Jazz. Ils ont découvert un duo original mêlant trombone et piano.

Tout au long de l'année, la classe a travaillé avec un artiste vidéaste, Mathieu Sabatier, pour créer un court-métrage autour d'une œuvre d'art qui s'anime. Ce projet favorise la cohésion de groupe en instaurant un véritable esprit de collaboration, où chacun peut s'impliquer, exprimer ses idées et valoriser ses talents. Il permet également de développer de nombreuses compétences : techniques, artistiques et organisationnelles.

Le jeudi 10 avril, la classe a participé à une sortie au musée d'Art Moderne Roger Quilliot, dans le cadre de notre projet « L'œuvre s'anime », qui nous permet d'explorer les tableaux et les œuvres d'art de manière ludique et approfondie. Après un pique-nique convivial au jardin Lecoq, la journée culturelle s'est prolongée par une promenade dans le centre-ville historique de Clermont-Ferrand.

Dans le prolongement du projet mené autour de l'eau en partenariat avec le Pôle Lecture Publique du Sancy, nous avons participé à une sortie pédagogique encadrée par Elsa Tarrisson, animatrice spécialisée en milieux aquatiques, le jeudi 15 mai, près de la cascade d'Entraigues. Les élèves, équipés d'épuisettes, de bocaux, de loupes et de microscopes ont pu observer la biodiversité des rivières en pleine nature.

Ce printemps, les élèves prennent soin des fraisiers. Ils ont planté des radis, en lien avec l'histoire de l'énorme radis de Christina Dorner. Ils attendent patiemment qu'ils poussent pour organiser un joyeux pique-nique !

Boucle d'Or et les trois ours

Couronnement de bien des heures de travail, le spectacle donné par les enfants dans le square le jeudi 12 juin a réjoui parents et grands-parents. Toutes ces petites voix ont interprété de sautillantes chansonnettes, accompagnées du piano agile de Raphaël. Les trois ours, bien au chaud sous leur fourrure (par trente degrés environ ...) ont grommelé d'indignation en constatant l'intrusion de Boucle d'Or, sans doute plus à l'aise quant à elle dans sa robe toute légère. Comédiens et chanteurs ont clos la scène par une farandole de réconciliation, puis tous ces jeunes talents ont pu se rafraîchir autour d'une table ombragée dressée par l'association Les Petites Canailles.

Les Petites Canailles

Chasse aux oeufs

Pour Pâques, une chasse à l'œuf était organisée par l'association des Petites Canailles d'Egliseneuve.

Les plus petits ont pu parcourir le square à la recherche du chocolat tant espéré. Les plus grands, quant à eux, ont eu la mission de retrouver le trésor perdu à travers le bourg en résolvant des énigmes et relevant des défis ! Un jeu de piste qui semble les avoir beaucoup amusés.

La matinée s'est conclue par un moment convivial et chacun a pu repartir avec son butin !

Vente de muguet

Mercredi 30 avril, comme les années précédentes et avec le soleil, les « Petites Canailles » n'ont pas manqué à la tradition de présenter leur stand de vente du muguet et leurs réalisations.

Godiv'art

Chasse à l'œuvre d'art !

Cette année, les Petites Canailles participent au projet Godiv'Art sur le thème du temps. Non pas le temps qu'il fait, bien que la météo soit toujours source d'inspiration, mais le temps qui passe.

Petits et grands « remontent le temps » avec Marguerite, une machine unique qui vous permettra de voyager sur les bancs d'école, et pas n'importe quelle école… celle d'Égliseneuve bien-sûr !

Cette œuvre ludique est à découvrir au square de jour… comme de nuit !

Nous vous laissons la joie de découvrir, au hasard de vos promenades, les œuvres des adultes semées sur la commune comme des petits cailloux.

Informations diverses

Votre location saisonnière nécessite-t-elle une autorisation ?

Que votre location de vacances soit classée ou non, vous devez obligatoirement la déclarer à la mairie de la commune où elle est située, au moyen du formulaire CERFA n°14004.

Il est malheureusement courant que des propriétaires omettent de se soumettre à cette exigence. Certains ignorent même cette formalité. Pour être en règle, mieux vaut respecter cette étape car en cas d'oubli, vous vous exposez à une amende et à un rattrapage sur la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) qui est due à partir de la seconde année d'activité.

CAFÉ-COMPOST

Samedi 1er mars salle du foyer rural, la commune d'Egliseneuve a accueilli le SICTOM des Couzes pour un café-compost ouvert à tous pour les communes de la Godivelle, Espinchal, Compains, Montgreleix, Picherande, Saint-Donat, Besse et Chastreix. Parmi les personnes inscrites et présentes à la formation seize ont pu repartir avec un composteur gratuit.

Sancy Snow Jazz, du blues O' swing

THE ROOFTOP BARBESHOP

Rémi Fahd : chant/clarinette,
Lucas Montagnier : chant/guitare,
Antoine Bonvoisin : chant/contrebasse

Vendredi 14 mars le trio a repris un répertoire « new-orleans» et swing des années 20 aux années 30 devant un public très chaleureux. Depuis sa création en 2018, le groupe interprète ce répertoire en créant ses propres harmonies vocales et instrumentales.
Très belle soirée et public conquis !

Soirée théâtre : un bon moment de détente !

Samedi 12 avril la troupe de théâtre des treize vents d'Aydat nous a présenté une pièce écrite par Enzo Walrand

« AH BEN SUPER, MERCI BRUNO ».

Une mère, ses trois filles et les compagnons de deux d'entre elles se retrouvent dans la maison familiale et s'apprêtent à passer les fêtes de Noël ensemble.

Un « boulevard » qui a embarqué le public dans les aventures d'une famille pas tout à fait comme les autres.

Vibration Jazz

Un piano, deux voix, une guitare, voici Vibration Jazz. Et soudain swingue sur la scène du foyer rural, ce 17 mai, le parfum envoûtant des chansons bien françaises qui ont bercé notre enfance et notre jeunesse. Sont convoqués à ce rendez-vous Gainsbourg, Montand, Brassens, et bien d'autres, en particulier Trénet et sa douce nostalgie. Les artistes invitent le public à chanter aussi, et il ne se fait pas prier.

Merci à Sandrine et à Didier pour ce moment de communion dans notre patrimoine musical !

Égliseneuve autrefois !

Au gré de vos balades vous pourrez découvrir des reproductions d'une quinzaine de cartes postales anciennes qui ont été agrandies et affichées dans les rues de la commune.
Ce travail a été confié à Eric Louet, résidant pour les vacances à Égliseneuve.

Procession à la Font Sainte

Samedi 23 août se déroulera la procession à la Font Sainte.
Elle partira de l'église à 14h et sera suivie d'une messe en plein air.

Une reprise de flambeau réussie !

Vous avez bien sûr remarqué que depuis le départ en retraite de Lydie un nouveau visage règne sur notre bureau de tabac devenu « La Coursière ». Souhaitons à Lydie, dans son petit hameau, de très belles journées sereines et reposantes, après vingt-sept années dévouées à sa clientèle.

Anne-Elodie, posant ses valises après de nombreux et lointains séjours à l'étranger, a saisi l'opportunité que lui tendait la vie. Elle a mûrement réfléchi avant de se lancer, s'est entretenue souvent et longuement avec sa devancière, durant toute une année, pour bien mesurer les enjeux de son engagement. Et puis, un jour, elle est passée à l'acte, ravie d'avoir pu peser sans hâte les « pour » et les « contre » de cette nouvelle activité.

Cette décision implique toute la famille. Heureusement, elle fait le bonheur de ses deux enfants encore bien jeunes, qui se réjouissent de s'implanter ici. Il faut à Anne-Elodie souplesse et énergie pour concilier les contraintes d'un commerce et les devoirs d'une maman. Elle semble y parvenir avec agilité, sans y perdre son sourire accueillant.

Même magasin qu'avant, mais impression différente lorsqu'on y pénètre : quelques travaux ont donné au lieu un air de jeunesse, et aussi plus d'espace. Les étagères, astucieusement agencées, permettent une circulation fluide, et offrent les articles que nous trouvions déjà chez Lydie, ceux que nous consommons régulièrement, ceux qui nous « dépannent » pour un cadeau de dernière minute. Quelques variantes toutefois : davantage de librairie, davantage de produits de l'artisanat local, qui « parlent de nous » et « participent au terroir » - dit-elle joliment. Moins de presse cependant, juste celle qui répond à la demande repérée ; Anne-Elodie souhaite coller au plus près des besoins des Egliseneuvois, et si nous courons après un ouvrage ou un journal absent de ses rayons, elle le commande volontiers pour nous. Elle travaille en étroite connivence avec Karen, à la fois sur ce qui est proposé à la vente et sur les horaires. « Il y a toujours un commerce ouvert à Egliseneuve ». Exemples de cette bonne entente : on peut trouver le journal au Vival le dimanche matin et « La Coursière », quant à elle, ouvre le lundi, jour de fermeture du Vival.

La différence la plus évidente entre avant et maintenant, ce sont les tables et chaises disposées près de la large baie vitrée, d'où l'on peut voir les passants –certes moins nombreux que sur un boulevard parisien … mais connus pour la plupart ; on peut même les héler à grands gestes pour les inviter à entrer partager l'infusion ou le café. Et c'est bien là le dessein principal d'Anne-Elodie, faire du « bureau de tabac » un lieu de rencontre, de socialité. Quand il pousse la porte, chacun est salué, souvent par son prénom, on lui demande de ses nouvelles, on écoute son humeur du jour, on rit avec lui, on le conseille dans ses achats. On dirait que la marchande connaît ses clients depuis toujours. C'est un peu vrai pour certains, car elle passait ses vacances ici depuis dix ans, et y a séjourné à plein temps en 2015-2016.. Mais c'est surtout parce qu'elle s'intéresse aux gens et les voit comme des personnes plus que comme des acheteurs.

Le premier bilan de ces quelques semaines depuis la réouverture semble lui confirmer que son projet s'épanouit dans le sens souhaité ; elle ne s'est pas trompée de voie. Quelle chance pour Egliseneuve que ce commerce ait pu maintenir allumée son enseigne, petite bougie témoin, et gardienne, de la vitalité de notre village.

Merci, Anne-Elodie !

Nos services et associations

CAFÉ DE LA POSTE
TEL : 04 73 71 91 07

BAR-RESTAURANT DE L'HOTEL DU NORD
Route de Besse
TEL : 04 73 71 90 28

AUBERGE DES CASCADES
Route de Besse
TEL : 04 73 71 90 76

HOTEL DE LA PROVIDENCE
(fermé temporairement)

LA GRANGE D'ENTRAIGUES
BAR - CHAMBRES D'HÔTES
TEL : 06 13 53 56 74/09 51 05 75 06/

SALON DE THÉ – CHAMBRES ET TABLES D'HÔTES
"Le chalet familial"
4, rue du Riou Cros
TEL **:** 07 66 08 52 44
au.chalet.familial@gmail.com

BAR « ROAD RUNNER » SNACK - CHAMBRES D'HÖTES
horaires d'été
Lundi 16h / 20h30
Mardi, mercredi, jeudi
8h00 / 20h30
Vendredi et samedi
8h00 / 22h00
Dimanche fermé40 Route de Besse
TEL : 06 17 79 77 20/06 33 87 50 79

Boulangerie MORILLAT ouvert 7h30-13h, (fermé le lundi)
4 route de Picherande
TEL : 04 73 88 61 87

Epicerie VIVAL (fermé le lundi, sauf juillet-août)
2 route de Condat
TEL : 06 01 75 51 17

TABAC - PRESSE - LIBRAIRIE ET MULTISERVICES
« La Coursière »
8, route de Condat
Anne-Elodie VAQUIER
04 73 56 58 87
lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h-17h30 en continu
mercredi, samedi 8h-12h30
Fermé le dimanche (journal « La Montagne » du dimanche au Vival)

COIFFURE (fermé le lundi)
AUGUIN Cathy
TEL : 04 73 71 93 65

TAXIS
LAC Jean-Louis - transport assis 24/24
TEL : 04 73 71 94 44

LADEVIE David
TEL : 06 69 58 64 83

STATION SERVICE (**ORCEYRE**) (automate 24/24)

BUREAU DE POSTE
ouverture :
mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 10h30 et de 14h30 à 16h
samedi de 8h30 à 11h
heure de levée du courrier/chrono/colis
mardi, jeudi, vendredi : 10h30
mercredi : 11h30 - samedi 10h45

GARAGE AUTOMOBILE
Garage d'Entraigues
BOULOGNE Guillaume
TEL : 04 73 56 18 15 /06 45 98 62 59

FUEL TRANSPORT
VERDIER Pascal
TEL : 06 84 16 55 69

COUVERTURE ZINGUERIE
BAPT Christian
TEL : 04 73 71 91 11

MINET David
TEL : 06 64 16 43 91

TRAVAUX PUBLICS, TERRASSEMENT
GOMINARD Robert
TEL : 04 73 71 91 07/06 44 76 68 77

PLANE SYLVERE
TEL : 04 73 71 94 98

CARRIERE CTPP
TEL : 04 73 71 92 57

COMMERCES DE BESTIAUX
ECHAVIDRE Luc
TEL : 06 82 83 59 51

VIDAL Robert
TEL : 04 73 71 94 00

ARTISAN D'ART
"MAISON VAN STIJN"
TEL : 04 73 71 53 28

JEFF SERVICES
Route de Besse
(chauffage, climatisation, électricité, plomberie, pompe à chaleur)
TEL : 06 52 10 69 75

OUVERTURE DE L'OFFICE DE TOURISME
Du 15 juillet au 1er août 2025 lundi, mercredi, dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h.
Du 2 août au 24 août 2025 lundi, mercredi, jeudi et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Directeur de publication : Didier CARDENOUX
Comité de rédaction : Eliane GOY et Danielle HUGUET

Fleurissement d'Èglisеneuve

Bureau de l'Office de tourisme : 04 73 71 92 65 – Rez-de-Chaussée de la Maison des Fromages
Mairie d'Égliseneuve d'Entraigues Tél : 04 73 71 90 13 - Fax 04 73 71 93 98
Courriel : egliseneuve@free.fr